

HONORAIRES TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 70 000 €	6 500 € TTC
De 70 001 € à 120 000 €	6 500 € + 5 % TTC de la partie du prix de vente comprise entre 70 000 € et 120 000 €
De 120 001 € à 210 000 €	8 500 € + 3,9 % TTC de la partie du prix de vente comprise entre 120 000 € et 210 000 €
Au-delà de 210 000 €	5,7 % TTC
Estimation avec analyse comparative de marché (offerte dans le cadre d'un mandat de vente)	180 € TTC
Transaction commerciale (Immeuble et fonds de commerce)	15 % HT du montant de la transaction. Minimum 6 000 € HT (TVA 20 % en sus)

* prix applicables à partir du 15/04/2023

Les honoraires sont à la charge vendeur.

*en cas de succession les honoraires charge vendeur pourront vous être proposé à la charge acquéreur à la signature du mandat de de vente.

**Barème Honoraires de Location
Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾**

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2024

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8€/ m² TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3€/ m² TTC

Montant plafonné à 1 mois de loyer charges comprises

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	0 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires pour une location meublée

Honoraires pour le locataire	1 mois de loyer CC
Honoraires pour le propriétaire	1 mois de loyer CC

Honoraires pour une location de stationnement

Honoraires pour le locataire	100 € TTC
------------------------------	-----------

Honoraires pour une location commerciale ou professionnelle

Honoraires pour le locataire	25 % du montant du loyer annuel
------------------------------	---------------------------------

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Barème établi le 29/11/2024

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	7.2%	8.4%	9.6%	
En % HT de l'encaissement	6%	7%	8%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Rédédition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Recouvrement des créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC/dossier
Assurance loyers impayés	*	*	*	1.95% sur le montant du loyer
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	●	●	●	50 € TTC/dossier
Visite Conseil	○	○	●	90 € TTC/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	90 € TTC par an et par lot
Frais administratifs (correspondance, accès Extranet)	○	○	○	2,50 € TTC / mois / CRG
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	○	10 € TTC/acompte
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	○	120 € TTC
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	○	10 € TTC / lot / mois
Visite triennale ou annuel du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	○	250 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	○	90 € TTC/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	○	90 € TTC/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	3 € TTC/m ² (logement vide) 5 € TTC/m ² (logement meublé)
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	○	90 € TTC/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	○	90 € TTC/heure

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation complémentaire payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

* Prestation optionnelle